

---

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Lecanu, curé de Saint-Satur, district de Sancerre, qui offre 1000 livres à la nation, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Lecanu, curé de Saint-Satur, district de Sancerre, qui offre 1000 livres à la nation, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 568;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29761\\_t1\\_0568\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29761_t1_0568_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

RAMEL ajoute que cette commune vient encore de fournir 68,303 objets différens pour la cavalerie. Un bien d'émigré estimé 668 liv. a été adjugé pour 3,150 liv. Un jardin estimé 1,760 liv. a été vendu 20,000 liv., ce qui prouve, dit-il, que l'esprit public est très bon dans cette commune (2).

**14**

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier de la Convention nationale, fait hommage à la Convention d'une pièce de théâtre, qui a pour titre : *Le conspirateur de la Vendée*.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

**15**

Le citoyen Lecanu, ci-devant curé de Saint-Satur, district de Sancerre, ayant abdiqué ses fonctions sacerdotales abandonne à la nation 1 000 liv. qu'elle lui a constituées.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de finances (4).

**16**

Germain Breton, natif de Sèvres, blessé par une balle qu'il a reçue au mollet de la jambe gauche, lors du déblocement de Maubeuge, demande la gratification que la loi lui accorde, et un secours provisoire.

La Convention renvoie sa pétition au comité des secours (5).

**17**

Le citoyen Loche fait don à la patrie de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au commissaire liquidateur (6).

**18**

La société populaire d'Autun demande le prompt renvoi des prisonniers de guerre par un échange. Sa pétition est renvoyée au ministre de la guerre (7).

(1) P.V., XXXV, 219.

(2) M.U., XXXVIII, 410.

(3) P.V., XXXV, 219. *Mess. Soir*, n° 605; M.U., XXXVIII, 412; *J. Mont*, n° 153. Rien dans J. GUILLAUME, *ouvr. cité*. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXV, 219.

(5) P.V., XXXV, 219.

(6) P.V., XXXV, 219. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(7) P.V., XXXV, 219. B<sup>in</sup>, 25 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1258.

**19**

La société populaire de Villefranche-sur-Saône annonce que le citoyen Desarbres-Charlet, l'un de ses membres, fait don de 800 liv. pour les frais de la guerre, et s'engage à donner chaque année 300 liv. à celui des volontaires de son district que se sera le plus distingué par de belles actions.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission chargée de recueillir les dons (1).

**20**

On admet les pétitionnaires à la barre.

Les députés de la société populaire de La Rochelle applaudissent à la punition des traîtres. Ils annoncent que leur commune couvre chaque jour de dons l'autel de la patrie; que l'esprit philosophique y est au niveau de la Révolution; qu'ils repondent de leurs côtés. Il ajoutent qu'ils vont envoyer un quatrième cavalier, monté et équipé, et invitent la Convention à rester à son poste.

La Convention décrète mention honorable du civisme de la commune et de la société populaire de La Rochelle, et insertion au bulletin du discours en entier de leurs députés (2).

L'ORATEUR de la députation,

La Société populaire et montagnarde de La Rochelle nous ayant députés extraordinairement auprès de vos Comités de salut public et de sûreté générale, elle profite de cette occasion pour faire entendre par notre organe l'expression de ses sentiments dans le Sénat auguste des Représentants du peuple français.

Les membres de la Société populaire et Montagnarde de La Rochelle qui ont déclaré qu'ils feraient un rempart de leurs corps à la Convention nationale, ont applaudi à tous vos sages décrets; ils voient avec satisfaction l'attitude majestueuse de nos mandataires fidèles et la punition des traîtres. La Société vous félicite de vos glorieux travaux.

Les sans-culottes de notre commune couvrent chaque jour l'autel de la patrie de leurs offrandes civiques, en bas, souliers, habits, culottes, charpie, et se dépouillant de tous les vains ornements en faveur de nos frères d'armes, pour la continuation de la guerre sacrée de la liberté contre la tyrannie et pour le soulagement de l'indigence. L'esprit philosophique s'y élève au niveau des grandes destinées de la France.

La Société de la Rochelle va en ce moment fournir à la Patrie un quatrième cavalier jacobin armé et équipé. Elle a ouvert dans notre département une souscription civique pour la construction d'un vaisseau de guerre.

(1) P.V., XXXV, 220. B<sup>in</sup>, 27 germ. (suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1258; *Débats*, n° 577, p. 486.

(2) P.V., XXXV, 220. B<sup>in</sup>, 25 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>), et 29 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 577, p. 486; *J. Sablier*, n° 1258.